

Plus d'un père sur cinq ne prend pas l'intégralité de son congé de naissance

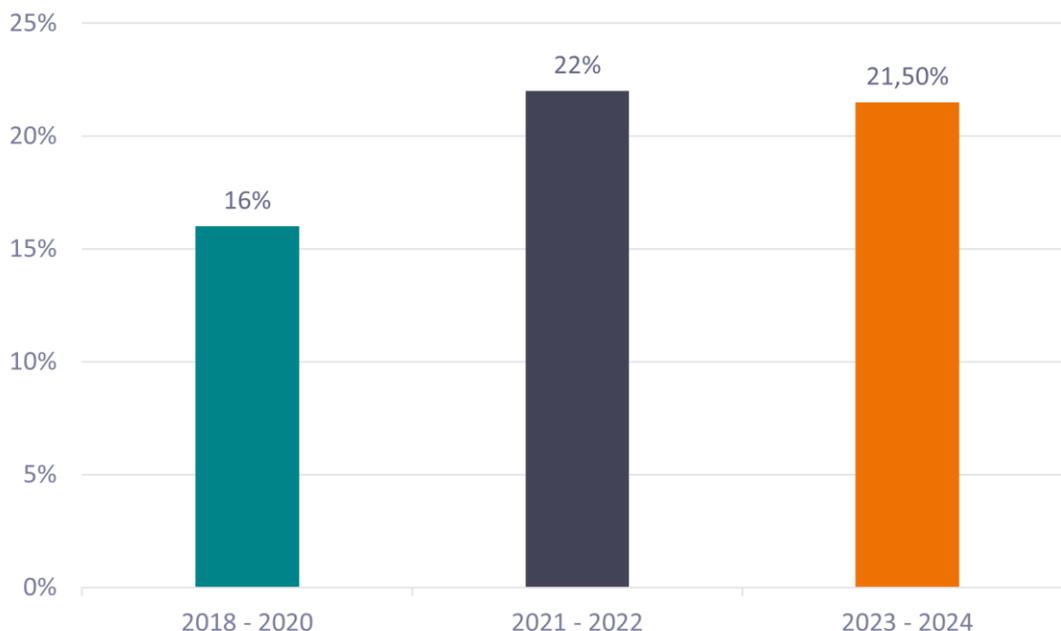
Analyse Attentia : ce sont principalement les pères et les coparentes plus âgés, les cadres et les ouvriers qui ne profitent pas de la totalité de leurs vingt jours

Bruxelles, 13 octobre 2025. Depuis l'allongement du congé de naissance pour les pères et les coparentes, on observe qu'une personne éligible sur cinq (22%) ne le prend pas dans son intégralité. C'est ce qui ressort d'une analyse menée par le prestataire de services RH Attentia, sur la base des données salariales récoltées auprès de près de 17 000 travailleurs belges entre 2018 et 2024. Élément frappant : ce sont surtout les pères et les coparentes plus âgés (45 ans et plus, 27%), les cadres (23%) et les ouvriers (23%) qui renoncent à des jours de congé de naissance.

Le congé de naissance est une période de congé payé accordée au partenaire de la mère, à prendre dans les quatre mois qui suivent la naissance de l'enfant. De 2018 à 2020, 16% des pères et des coparentes n'ont pas pris le congé de naissance dans son intégralité, alors qu'il ne comptait encore que dix jours.

À partir de 2021, lors de l'allongement du congé de naissance à quinze jours, le pourcentage de pères et de coparentes qui y ont renoncé est passé à 22%. Même après l'allongement du congé de naissance à vingt jours, en 2023, plus d'un cinquième des pères et des coparentes (21,5%) n'ont pas pu ou n'ont pas voulu le prendre dans son intégralité.

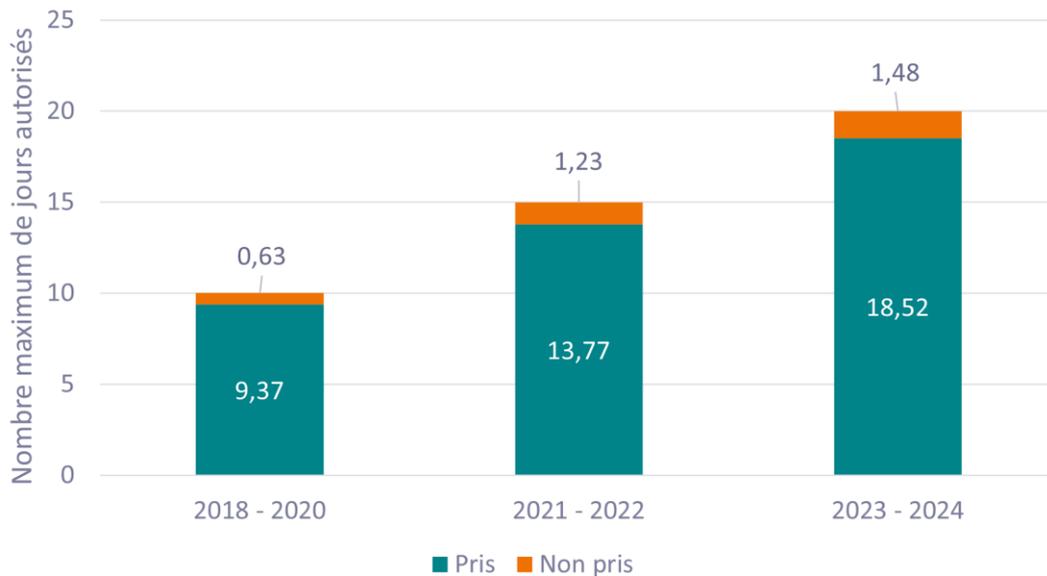
Évolution du congé de naissance non pris



Communiqué de presse - sous embargo jusqu'au 13 octobre à 4h

L'analyse montre en outre que le nombre moyen de jours délaissés augmente chaque fois que le congé de naissance est allongé : d'un peu plus d'une demi-journée pour un total de dix jours, à plus d'une journée pour quinze jours, et jusqu'à une journée et demie pour vingt jours de congé de naissance.

Nombre moyen de jours de congé de naissance pris vs. non pris.



Obstacles financiers, psychosociaux et pratiques

Selon Nathalie Lucas, Senior Legal Consultant chez Attentia, le fait que les pères et les coparentes ne profitent pas de l'intégralité de leur congé de naissance s'explique par plusieurs raisons :

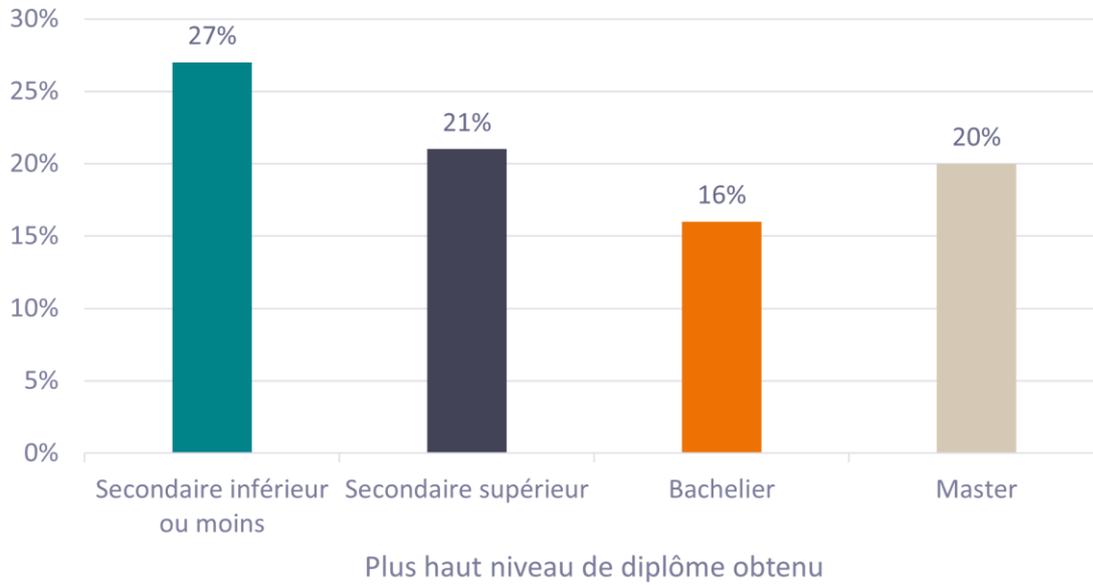
« Les trois premiers jours du congé de naissance sont payés par l'employeur. Pour les jours restants, les pères et les coparentes reçoivent une allocation de la mutuelle qui s'élève à 82% du salaire brut plafonné. Outre l'obstacle financier, la pression de travail et le sentiment d'y être indispensable joue également un rôle chez certains. Enfin, tout le monde n'est pas suffisamment informé des possibilités de répartir le congé sur une période de quatre mois. »

Les pères « plus âgés » renoncent plus souvent à leur congé de naissance

Derrière les tendances générales se cachent des différences notables :

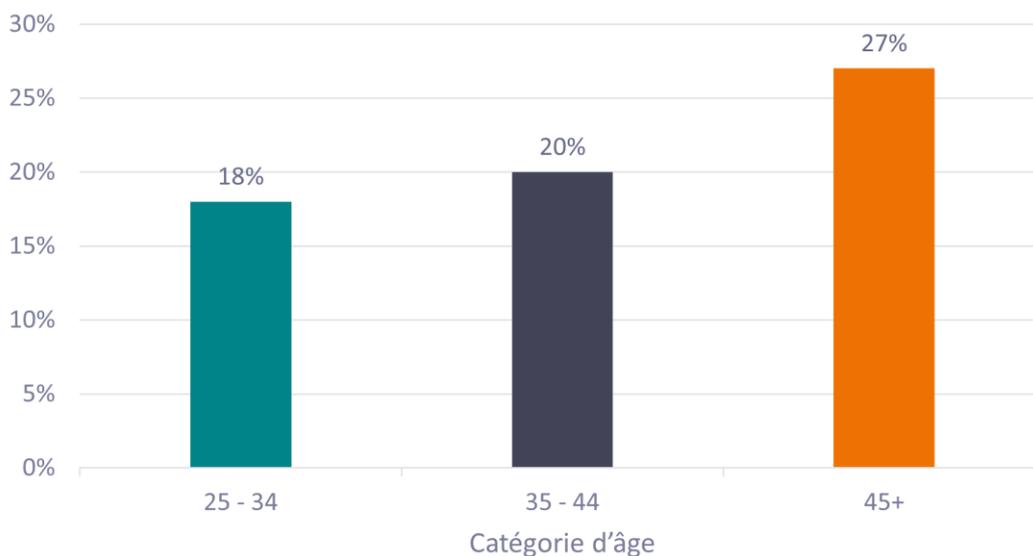
- Il s'avère que les ouvriers renoncent plus souvent à des jours de congé de naissance que les employés (23% contre 18%).
- Les cadres prennent également moins souvent la totalité du congé de naissance auquel ils ont droit que les non-cadres (23% contre 19%).
- Et les pères ou les coparentes qui ne disposent que d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur prennent moins souvent l'intégralité de leur congé de naissance que ceux qui ont obtenu un diplôme de niveau supérieur.

Congé de naissance non pris par niveau de formation (période 2018 – 2024)



L'âge joue également un rôle. Près d'un tiers (27%) des pères et coparentes de plus de 45 ans ne prennent pas l'intégralité des jours de congé de naissance auxquels ils ont droit. Chez les 25 - 34 ans, ce chiffre s'élève à peine à 18%.

Congé de naissance non pris par groupe d'âge (période 2018 – 2024)





feeling good works great

Communiqué de presse - sous embargo jusqu'au 13 octobre à 4h

Nathalie Lucas : « *Le fait que ce soient principalement les pères et les coparentes plus âgés et les cadres qui profitent moins de leur droit au congé de naissance semble démontrer la persistance d'habitudes profondément ancrées dans notre culture du travail. Plus une personne occupe un poste élevé, plus la pression d'être toujours disponible est forte.* »

Le congé de naissance, levier pour l'égalité des genres et le bien-être au travail

Attentia invite les employeurs à entamer le dialogue avec les collaborateurs qui ne prennent pas intégralement leur congé de naissance.

Nathalie Lucas : « *Les pères qui passent du temps avec leur enfant dès la naissance restent également plus impliqués dans leurs responsabilités à leur égard par la suite. Le congé de naissance constitue donc aussi un levier pour une plus grande égalité des genres et une meilleure répartition des tâches parentales à long terme. Il est important que les employeurs y prêtent attention. Nous leur recommandons d'analyser avec leurs collaborateurs les obstacles auxquels ils sont confrontés et la façon dont ils peuvent les surmonter. Cela permet également de mieux faire connaître les droits des pères et des coparentes et de favoriser un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ainsi qu'un plus grand bien-être au travail.* »

À propos de l'étude :

Les chiffres issus de cette analyse – réalisée en septembre 2025 – sont basés sur les données salariales de 16 783 travailleurs belges ayant pris un congé de naissance entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2024. On compte parmi ceux-ci 16 667 hommes et 116 femmes.

Pour plus d'information (presse uniquement: merci de ne pas publier):

Wavemakers PR - Emanuel Sys, emanuel@wavemakers.eu, 0486 17 52 65

Attentia - Barbara Verougstraete, barbara.verougstraete@attentia.be, 0479 93 22 82